

## PRESENTATION SIMPLIFIEE DU BUDGET PRIMITIF 2026 BUDGET PRINCIPAL

Le budget 2026 atteint **21 284 000 euros** répartis pour **68% en fonctionnement** et **32% en investissement**.

Il est équilibré tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Afin de simplifier la présentation budgétaire, nous ne développerons que les opérations réelles, prévisions de décaissement et d'encaissement de l'année avec comme point de départ l'excédent global 2025 reporté de **1 115 832.16 €**.

En effet, les opérations d'ordre ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement mais à des écritures qui s'équilibrent entre elles.

Les montants seront par ailleurs arrondis.

### Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement s'élève à 14 441 000 €.

**Les recettes réelles de fonctionnement** d'un montant de 13 179 100 € diminuent de 0.21% par rapport à 2025. Elles sont évaluées avec prudence. Elles se répartissent ainsi :

- **Les recettes liées aux impôts et taxes** (chapitre 73) : 9 477 300 € soit 72% des recettes réelles.

Elles restent stables par rapport à 2025. Elles incluent :

- Les contributions directes qui progressent de 0.86% par rapport au réalisé 2025 en raison principalement de la revalorisation des bases fiscales (6 841 700 € en 2026).

- Les reversements de la communauté urbaine. Le montant perçu comprend l'attribution de compensation, les versements du Fonds National de Garantie Individuelles de Ressources, du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal et de la Dotation de Solidarité Communautaire pour un total de 1 901 400 €.
  - La Taxe sur l'électricité : 262 000 €
  - La Taxe additionnelle aux droits de mutation : 460 000 €
  - Autres impôts et taxes (droits de place / IFER /...) : 12 200 €
- **Les dotations et participations** (chapitre 74) : 2 099 100 € soit 16% des recettes réelles.

Nous prévoyons une augmentation de 2.27% par rapport à 2025 du fait de la progression de notre DGF et de régularisations de sommes dues par le Conseil Départemental pour l'occupation de la piscine par les élèves du collège (accord, après négociation, sur un tarif forfaitaire basé sur 4 lignes d'eau au lieu de deux).

- **Les produits des services et du domaine** (chapitre 70) sont évalués à 1 157 700 € soit 9% des recettes réelles.

Ils diminuent de 3.63% notamment car certaines recettes de 2025 incluaient des produits de 2024 (Redevance d'Occupation du Domaine Public / restauration...).

- **Les produits de gestion courante** (chapitre 75) ont été estimés à 356 500 € soit 3% des recettes réelles

Il s'agit essentiellement des loyers encaissés par la Ville, des sommes versées par les communes ayant des enfants scolarisés à St-Estève au titre des Transferts Intercommunaux de Charges d'Enseignement et des recettes ayant un caractère exceptionnel (assurance/autres redevables).

Ces produits progressent de 1.72% puisque nous comptabiliserons en 2026 une année pleine de loyer pour le parc photovoltaïque El Bosc (60 300 € en 2026 contre 29 372 € en 2025).

- **Les atténuations de charge (remboursement des charges de personnel)** sont budgétisées à hauteur de 88 200 €.

La prévision est prudente.

- **Les produits exceptionnels** : 300 €

**Les dépenses réelles** d'un montant de 11 584 700 € progressent de 1.47%.

Elles se répartissent ainsi :

- **Les charges de personnel** (chapitre 012) : 6 491 600 €. Elles représentent 56% des dépenses réelles.

La maîtrise de leur évolution est donc essentielle et reste toujours un de nos objectifs prioritaires du fait des contraintes qui nous sont imposées.

Par rapport au montant réalisé en 2025, nous prévoyons pour 2026 une augmentation de la masse salariale de 2.63%.

Cette évolution prend en compte notamment :

- L'augmentation des taux de cotisations des charges patronales
- L'augmentation du SMIC
- Les élections municipales
- Des titularisations (5 non titulaires titularisés)
- Des départs à la retraite ou des départs progressifs à la retraite
- Des recrutements (mécanicien, adjoint au responsable du CTM, remplacement agents en congé maternité ou maladie)
- L'augmentation de l'IFSE (régime indemnitaire) courant 2025 (application en année pleine en 2026)
- Le glissement vieillesse technicité (incidence du vieillissement et de l'avancement des collaborateurs sur la masse salariale).

- **Les charges à caractère général** (chapitre 011) : 2 660 800 € soit 23% des dépenses réelles.

Les charges à caractère général regroupent les achats de fournitures et de prestations de services nécessaires à l'activité des services communaux et au fonctionnement des bâtiments.

Malgré la prise en compte de l'impact de la guerre entre les Etats-Unis et l'Iran sur le prix du carburant et du gaz, nos investissements dans le photovoltaïque, le réseau de chaleur et les véhicules électriques, nous permettent de projeter une baisse de 1.91% par rapport à 2025. Par ailleurs, des efforts de réduction ou de maintien des dépenses ont été demandés cette année encore aux services de la ville.

- **Les autres charges de fonctionnement** (chapitre 65) sont évaluées à 2 264 500 € soit 20% des dépenses réelles. Elles regroupent notamment :
  - les charges liées aux élus
  - les participations obligatoires
  - les subventions aux organismes ou associations,
  - les dotations au CCAS, au budget annexe « Théâtre de l'Etang » et au budget annexe « Maison de santé ».
  - les droits d'utilisation des logiciels (informatique en nuage)

Les autres charges de fonctionnement progressent de 2.39 % par rapport au réalisé 2025, en partie du fait des dépenses informatiques (+20 200 €).

La dotation du CCAS est portée à 1 250 000 € (+ 10 000 € par rapport à 2025).

La dotation du Théâtre est fixée à 460 000 € (+10 000 € par rapport à 2025).

L'enveloppe destinée aux subventions des associations reste stable soit une enveloppe de 200 000 €.

- **Les atténuations de produits (prélèvement au titre de la loi SRU** (chapitre 014) : 48 200 € soit 0.42% des dépenses

Nous n'avons pas reçu la notification officielle. Sur la base des données de 2025 et grâce à une dépense déductible de 162 100 € (moins-value de cession constatée en 2024), la commune serait redevable en 2026 d'environ **48 200 €**.

Sans cette déduction, nous devrions verser 210 300 €. Pour rappel la commune est carencée, par arrêté du Préfet, depuis 2024, du fait d'un taux trop faible de réalisation de logements sociaux (majoration de notre prélèvement de 63%).

- **Les charges financières** (chapitre 66) représentent 117 600 € soit 1 % des dépenses réelles.

A noter : La prévision de charges financières comme celle relative à l'amortissement de la dette prend en compte les emprunts inscrits dans les restes à réaliser de 2025 et non encaissés à la date de vote du budget.

- **Les charges exceptionnelles** (chapitre 67) sont inscrites pour un montant de 2 000 € (titres annulés sur exercice antérieur).

**L'épargne brute** dégagée par l'exercice, soit le solde des opérations réelles retraitées du montant des travaux en régie, s'élève à **1 714 400 €** ce qui permet d'assurer le **remboursement en capital de la dette** pour **1 078 500 €** et de dégager un **autofinancement prévisionnel** de **635 900 €**.

Cet autofinancement de l'exercice participe au financement des équipements 2026.

## Budget d'investissement

Le budget d'investissement s'élève à 6 843 000 €.

Les dépenses réelles d'investissement restent importantes soit 4 800 700 € qui se répartissent ainsi :

- 1 078 500 € pour le remboursement de la dette en capital
- 22 300 € pour le remboursement du portage EPFL, de cautions de loyers et une participation financière.

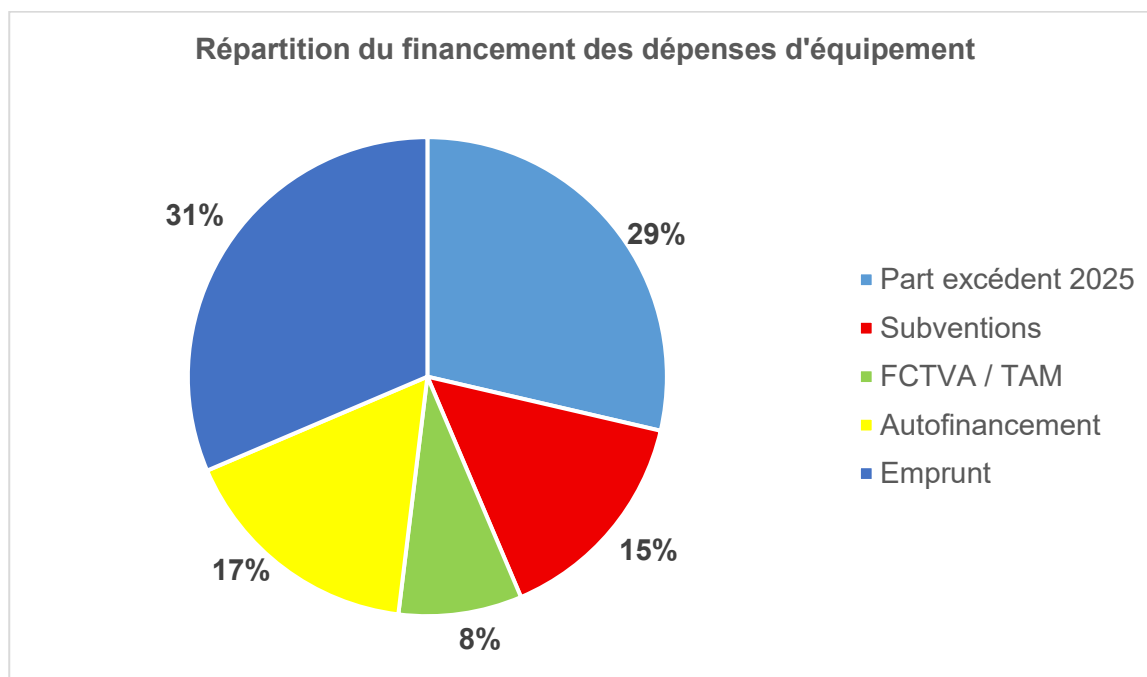
- 66 700 € pour les subventions d'équipement
- 3 633 200 € pour les dépenses d'équipement

Avec les travaux en régie, nous avons donc un total d'équipement prévu en 2026 de 3 819 900 €.

<b>DEPENSES REELLES D'EQUIPEMENT HORS SUBVENTION</b>	<b>3 633 200 €</b>
<i>Travaux voirie et réseaux / Aménagement espaces publics</i>	1 449 900 €
<i>Couverture terrains de tennis</i>	637 100 €
<i>Réhabilitation de l'ancien LIDL (Nouvelle Maison des Associations / Local nu à louer (CP 2026)</i>	447 000 €
<i>Travaux photovoltaïques tribunes du stade</i>	292 000 €
<i>Travaux autres bâtiments</i>	390 450 €
<i>Environnement</i>	31 800 €
<i>Cimetières</i>	27 500 €
<i>Informatique</i>	82 600 €
<i>Matériel roulant-Matériel CTM</i>	70 400 €
<i>Matériel festivités / communication</i>	58 150 €
<i>Equipement police municipale / sécurisation ville</i>	27 700 €
<i>Illuminations de Noël</i>	20 000 €
<i>Equipement médiathèque</i>	24 600 €
<i>Matériel régie</i>	19 000 €
<i>Equipements cuisine centrale / restaurants</i>	10 100 €
<i>Matériel ménage</i>	4 400 €
<i>Mobilier-Matériel services</i>	5 500 €
<i>Urbanisme</i>	5 000 €
<i>Travaux divers</i>	30 000 €
<b>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>66 700 €</b>
<b>TRAVAUX EN REGIE</b>	<b>120 000 €</b>
<b>TOTAL EQUIPEMENT</b>	<b>3 819 900 €</b>

## FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Le financement de ces dépenses d'équipements s'effectuera par l'utilisation d'une partie de l'excédent reporté (29%), des subventions (15%), l'autofinancement prévisionnel de l'exercice (17%), le FCTVA et la TAM (8%) et un emprunt (31%).



Le montant prévisionnel de l'endettement au 31/12/2026 serait de 7 323 022 € soit **621 € par habitant** contre 822 € en 2024 pour la moyenne nationale (Dernières moyennes connues, issues des Comptes administratifs 2024 - Communes de 10 000 à 20 000 habitants).

L'objectif pour 2026 concernant le financement des investissements par l'emprunt est de limiter son impact sur l'autofinancement futur. L'emprunt prévu au budget 2026, grâce à l'extinction de la dette ancienne n'aura donc pas d'impact négatif sur la capacité d'autofinancement.